

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courriel : info@munar.ca - Web : www.munsar.ca

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 6 SEPTEMBRE 2024 À 13H00 à la salle Marcel-Gaudet

**À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 423-5-2024 :**

- RÈGLEMENT NUMÉRO 423-5-2024 VISANT À MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 423-1990 AFIN DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES ET MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS PLUSIEURS ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME,**

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 août 2024, le Conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 423-5-2024 aux fins de consultation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1)*.

QUE l'assemblée publique de consultation aura lieu le **6 septembre 2024**, à la **salle Marcel-Gaudet**, au 101, rue de la Plage à Saint-Alphonse-Rodriguez.

Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 423-5-2024 visant à modifier la grille de spécifications du zonage du règlement numéro 423-1990 afin de permettre de nouveaux usages et modifier le nombre maximal de logements par bâtiment dans plusieurs zones du périmètre urbain* » vise à :

- MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DU ZONAGE AFIN DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES ET MODIFIER LE NOMBRE MAXIMAL DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS PLUSIEURS ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

QUE ce projet de Règlement numéro 423-5-2024 touche les zones du périmètre urbain U402, U404, U501, U502, U503, U504, U 505, U507 et U902 du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez.

QUE ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT
DEUX MILLE VINGT-QUATRE**



ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Règlement numéro 423-5-2024)

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOLENNELLEMENT QUE J'AI PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2024 ET PUBLIÉ SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT DE PUBLICATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE TRENTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE